



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE TAV EN DISTANCIEL FORMATION DU TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS DEDIEE CHATS-CHIENS.

**Intitulé de l'action :** Formation des personnes, des conducteurs et convoyeurs exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (chats-chiens). Formation au transport routier des animaux autre que les animaux de rente.

**Nature de l'action :** *Le transport des Animaux Vivants (Règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004) est une activité réglementée qui exige le respect de normes strictes en matière de bien-être animal, de sécurité et de réglementation européenne. Cette formation vise à sensibiliser et former les professionnels aux bonnes pratiques de manipulation d'animaux, aux exigences techniques des véhicules et aux règles de transport adaptées aux différentes espèces. Elle permet également de garantir la conformité aux réglementations en vigueur, tout en réduisant le stress et les risques de blessures pour les animaux transportés.*

**Objectifs généraux :** Protection des Animaux pendant le transport et les opérations annexes. Acquérir les règles relatives au bien-être des animaux transportés au sein de l'Union européenne et lors des exportations vers des pays tiers.

**Objectifs opérationnels :** Lors de cette formation, les objectifs des conducteurs et des convoyeurs pour élaboration des contenus au transport routier des animaux vivants seront tous détaillés dans les grandes lignes ci-dessous :

*Termes techniques de la législation relative au transport des animaux animal vivants.*

*Conditions minimales applicables au transport des animaux.*

*Aptitude des animaux au transport.*

*Durées de voyage.*

*Formations requises.*

*Attention et soin aux animaux.*

*Densités, surfaces, hauteurs de chargement, aération/ventilation, températures.*

*Connaissances générales des animaux.*

*Être sensible, Bien-être animal, les 5 libertés.*

*Physiologie et perceptions animales.*

*Comportements, Le stress, Besoins des animaux*

*Le transport et son impact sur le bien-être et la sécurité des animaux*

*Moyens de transport et Equipements*

*Mode de conduite du véhicule et sécurité des animaux*

*Manipulation et contention lors du transport de l'animal*

*Bonnes pratiques de manipulation et de contention*

*Pratiques de manipulation et de contention interdites*

*Sécurité du personnel.*

*Attitude vis-à-vis des animaux malades ou blessé*

*Exigences administratives*

*Partage d'expérience*

**Publics :** Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L. 214-6-1 à L.214-6-3 du code rural et de la pêche maritime (gestion d'une fourrière ou d'un refuge, transport (transit), garde, éducation ou dressage exercés à titre commercial, présentation au public (spectacle, exposition au public) exercée à titre commercial, vente à titre commercial, élevage de chats (avec au moins deux portées vendues par an et par foyer fiscal), toutes personnes intéressées par ce domaine.

**Prérequis :** Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (12 places maximum). Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le candidat et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du candidat et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

**Inscription :**

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (12 places maximum). Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le candidat et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du candidat et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

**a) Inscription financée à titre personnel :**

Dans le cas d'une inscription financée personnellement par le candidat, celui-ci adresse au LOOF par mail ([formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr)) son bulletin de réservation, dûment complété, daté et signé, l'attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité (qui devra être la même à présenter lors de la formation).

Le candidat adresse également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées. L'inscription est validée après réception du paiement, du dossier et de tous les documents demandés. Le LOOF transmet une confirmation d'inscription. Ensuite, avant la session de formation, la convocation est envoyée.

Le prix de la formation est mentionné plus bas dans les conditions générales de ventes.

**ATTENTION :** Pour toute annulation une pénalité de 50 % sera retenue. Les demandes de report sur une autre session sont les mêmes conditions pour une annulation à savoir une pénalité de 50% du montant sera retenue.

**b) Inscription financée par un organisme collecteur ou autre :**

Dans le cas d'une inscription bénéficiant d'un financement, le candidat adresse au LOOF par courrier postal (LOOF – 1 rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN) son bulletin de réservation, dûment complété, daté, signé, l'attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité (qui devra être la même à présenter lors de la formation et le tout accompagné d'un chèque de 160€\*(qui vous sera restitué le jour de la formation).

Le candidat retourne également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées. L'inscription est validée après réception du paiement, du dossier et de tous les documents demandés. Le LOOF transmet une confirmation d'inscription. Ensuite, avant la session de formation, la convocation est envoyée.

**\*ATTENTION :** Pour toute annulation le chèque ne sera pas restitué et une pénalité de 50 % sera retenue. Les demandes de report sur une autre session sont les mêmes conditions pour une annulation à savoir une pénalité de 50% du montant sera retenue.

**Droit de rétraction :**

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le candidat dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion de l'inscription pour exercer son droit de rétraction. Pour modifier ce droit, le candidat doit notifier sa décision par écrit à l'adresse email : [formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr). Passer ce délai, le candidat renonce expressément à ce droit.

**Modalité de participation et condition pour évaluation finale**

• Veuillez-vous assurer de disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam, d'un microphone et d'une connexion Internet stable. **Le LOOF décline toute responsabilité en cas de perte de connexion et non suivi de formation.**

• Pour l'évaluation finale du QCM, vous devrez avoir **IMPERATIVEMENT** votre caméra branchée afin que l'organisateur puisse vous voir pendant l'examen.

**Aucune formation en distanciel devra être suivie par le biais d'une tablette ou d'un téléphone. Lors de la formation, le LOOF refusera toute personne se présentant sans les conditions exigées ci-dessus et aucun remboursement ne sera accepté.**

**Accès à la formation**

- Les accès à la plateforme TEAMS et aux contenus pédagogiques sont strictement personnels et ne peuvent pas être partagés.
- Le LOOF se réserve le droit de suspendre l'accès en cas de non-respect des conditions d'utilisation.

### **Conditions d'annulation & de report (demande du stagiaire)**

Toute demande d'annulation ou de report d'une inscription doit être signalée par écrit le plus rapidement possible à l'adresse formations@loof.asso.fr.

Les demandes d'annulations sont soumises aux conditions suivantes (sauf en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille – Justificatif exigé) :

- 50% de retenue du montant.

Les demandes de report sont soumises aux conditions suivantes (sauf en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille – Justificatif exigé) :

- 50% de retenue du montant.

En cas d'annulation après le début de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Dispositions spécifiques aux inscriptions via Mon Compte Formation :

- Le candidat doit prendre connaissance des Conditions Générales de Vente du Compte Formation (CPF) qui ne dépendent pas du LOOF.

### **Annulation de la formation**

**En cas de force majeure ou dans le cas où le nombre de candidats inscrits est insuffisant, le LOOF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation.**

Dans ce cas, le client peut, sans frais, soit reporter son inscription à une autre session de son choix, soit l'annuler. Dans ce dernier cas, le LOOF rembourse la totalité de la somme versée. Le LOOF ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure.

### **Responsabilité**

L'organisme de formation met tout en œuvre pour garantir un accès continu à la plateforme de formation. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable des interruptions dues à des problèmes techniques indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, l'organisme de formation proposera un rattrapage de la partie amputée.

### **Comportement des participants – respect du bon déroulement de la formation**

Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux à l'égard des formateurs et des autres participants, et à ne pas perturber le bon déroulement de la formation.

Tout comportement inapproprié, irrespectueux ou de nature à nuire au bon déroulement de la session (interventions répétées non pertinentes, propos déplacés, attitude conflictuelle, refus de se conformer aux consignes) pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans remboursement des sommes engagées. L'organisme de formation se réserve également le droit de refuser l'accès à une session ou d'y mettre fin en cas de manquement grave à ces règles, afin de garantir la qualité pédagogique et la sécurité des échanges.

### **Responsabilité du Candidat en cas de coupure de connexion internet**

Lors de la formation dispensée en visioconférence, il appartient au candidat de s'assurer de la qualité et de la stabilité de sa connexion internet. En cas d'interruption ou de dysfonctionnement de la connexion internet du candidat empêchant le bon déroulement de la formation, la responsabilité du LOOF ne saurait être engagée. Aucun remboursement ou report de la session ne pourra être accordé pour cette raison, sauf accord préalable et écrit du LOOF.

**Moyens pédagogiques & techniques :** Un manuel complet comprenant tout le module abordé pendant la formation du transport des Animaux Vivants (catégorie Chat-Chien) est envoyé par wetransfer aux stagiaires quelques jours avant la formation. Ce manuel reprend le diaporama présenté par le formateur. Des échanges sont organisés entre les intervenants et les stagiaires (partage d'expérience). Le mail de l'intervenant est partagé pour des questions post-formations.

Les stagiaires sont contrôlés afin de s'assurer qu'ils ont bien un ordinateur, un écran de taille suffisante, clavier, souris et surtout un accès internet sur réseau Ethernet. Qu'ils détiennent aussi un système d'exploitation Microsoft, navigateur Web récent et mis à jour, un lecteur PDF.

**Encadrement :** Formateurs reconnus par le ministère spécialisés dans les différents thèmes traités.

**Suivi de l'exécution du programme :** Feuilles de présence émargées par demi-journée par l'organisateur. A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité une attestation de formation sur le Transport des Animaux Vivants (Règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004).

**Durée :** 7 heures sur une journée  
Connexion au lien TEAMS pour 8h45  
Formation de 9h00-12h00 et de 13h00 à 17h00.

**Lieu & Horaires :** Le lieu et les horaires de la formation sont rappelés dans la convocation adressée au candidat par le LOOF,

**Modalités de validation :**

Participation à l'ensemble de la formation (7 heures minimum, en présentiel ou distanciel)  
Moyens de surveillance adaptés pour prévenir tout risque de fraude durant la séance et vérification de l'identité du candidat.  
Réussite à l'évaluation finale : QCM ou test de connaissances (20 à 30 questions avec un Seuil de réussite : 70 %), mise en situation pratique, entretien oral.  
Délivrance d'une attestation de formation par l'organisme de formation habilité  
Transmission des résultats à l'administration (DRAAF / DDPP) pour l'obtention du certificat TAV

**Modalités pratiques de l'évaluation :**

L'évaluation est réalisée à l'issue de la session de formation.  
Les réponses sont corrigées immédiatement.  
Le formateur fournit un retour oral ou écrit au stagiaire.  
En cas d'échec, une seconde tentative est proposée (selon les règles internes de l'organisme

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** nos formations se déroulent en distanciel. Pour toute disposition particulière, n'hésitez pas à nous contacter.

**Copyright :** Les documents de toute nature, distribués au cours de la formation, sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinés uniquement à une utilisation personnelle du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces documents sont interdites et rentrent dans le domaine d'application de la loi sur le copyright. Une attestation sur l'honneur vous sera demandée et le LOOF sera en droit de toutes poursuites pénales si celle-ci n'est pas respectée.

**Tarifs, facturation & règlement**

	TARIFS AU 1er septembre 2025	
	HT	TTC
Tarif pour les participants avec financement personnel	116.67 €	140 €
Tarif pour les participants bénéficiant d'un financement par un organisme *	133.33 €	160 €

\*Frais annexe, frais administratif, frais divers.

**Litiges :**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, le différent sera soumis aux tribunaux compétents de Bobigny.

**Médiation :**

Retrouvez les coordonnées des médiateurs référencés pour le secteur de la formation sur le site du Gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%2015>

**Données Personnelles :**

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription sont traitées conformément à la réglementation applicable (notamment le RGPD). Le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression en contactant : formations@loof.asso.fr



## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION TAV OPTION CHIEN -CHAT

### 1. Législation relative au transport

- Statut juridique de l'animal
- Sensibilité de l'animal
- Règlementation sur le transport
- Transport dans le cadre d'une activité économique
- Transport par air
- Bien-être animal / Protection animale
- Sanctions

### 2. Conditions minimales applicables au transport des animaux

- Conditions générales applicables
- Aptitude des animaux au transport
- Manipulation des animaux
- Avant /pendant le transport
- Aménagement du moyen de transport

### 3. Connaissances générales des animaux

- Perceptions et communication du chien et du chat lors du transport et de la manipulation
- Les comportements naturels ou induits par le transport
- Le stress
- Besoins physiologiques lors du transport

### 4. Attitude vis-à-vis des animaux malades/blessés

- Gestes, précaution et décisions à prendre face à un animal malade ou blessé
- Situations d'urgence nécessitant l'intervention d'un vétérinaire

### 5. Transport et impact sur le bien-être et la sécurité

- Eviter les blessures
- La sécurité des animaux transportés
- Conception, construction, entretien et utilisation des conteneurs, équipements et moyen de transport
- Mode de conduite du véhicule et sécurité des animaux
- Manipulation et contention lors du transport des animaux
- Sécurité du personnel